

Les autobiographies événementielles de la Ve dynastie: premier ensemble de textes continus en Egypte

Julie Stauder-Porchet

A la Ve dynastie, de nouveaux types d'inscriptions se développent dans les tombes privées de l'élite égyptienne. Un certain nombre de celles-ci font état d'événements singuliers qui distinguent directement le propriétaire de la tombe.

L'emploi progressif de la première personne du singulier dans ces textes leur a valu la désignation d' 'autobiographie' (e.g. Schott 1977; Lichtheim 1988; Gnirs 1996), et plus récemment de 'biographie' (Baines 1999a; Kloth 2002). Ces désignations recouvrent en fait un ensemble d'inscriptions très hétérogènes tant en ce qui concerne leur emplacement dans la tombe (Kloth 2002, 249), leur forme linguistique (séquences de propositions *vs.* textes continus; 1p.sg *vs.* 3p.sg), leur 'genre textuel' (développement narratif, décret royal, monumentalisation d'un texte administratif, *etc.*), leur longueur, que leur contenu. Afin d'appréhender partiellement cette disparité, les textes autobiographiques ont donc été ultérieurement divisés par Assmann en 'biographie idéale' (*Idealbiographie*) – au sein de laquelle le propriétaire fait état de la conformité de ses actions avec la Maât – et 'biographie événementielle' (*Ereignissbiographie*) – qui relate des événements à caractère singulier (cf. Kloth 2002, 239–46; Baud 2005; Baines 1999a).

Ces dernières inscriptions sont d'un intérêt tout particulier en ce qu'elles constituent le premier grand ensemble de textes continus de l'histoire égyptienne qui ait survécu. 'Texte continu' est défini ici comme *une intégration séquentielle de propositions, impliquant des moyens formels pour hiérarchiser l'information et assurer la cohésion référentielle*. Ainsi défini, ce type de textes se distingue d'abord de la simple proposition prédicative isolée, attestée dès la fin de la IIe dynastie, par exemple dans le sceau de Peribsen (IÄF III 368. Cf. Morenz 2007, 29–39; Kahl 1994, 83–4). Il se distingue encore des séquences de propositions que l'on trouve peu après, à la IIIe dynastie, dans les fragments du sanctuaire héliopolitain de Djoser. La structure de cette dernière inscription est en effet additive plutôt qu'intégrative, ainsi que cela est manifeste par l'itération des formes verbales (*ḏi.n.i n.k (...)* 'je te donne (...)') et ultérieurement souligné par les mentions *ḏd-mdw* 'paroles à prononcer' au début de chaque colonne. La définition adoptée ici est ainsi plus contraignante que celle proposée par Morenz (2007, 32–4, fig. 10), excluant l'inscription de Djoser. Cette dernière, ainsi que le sceau de Peribsen, n'en constituent toutefois pas moins des étapes préalables importantes dans le processus d'émergence progressive du texte continu en Egypte.

Le texte de la tombe de Metjen (*Urk.* I, 1–8; Goedicke 1966; Goedecken 1976) datée par Baud (2005, 95, 99 n. 20) de la IVe dynastie, atteste d'une étape

ultérieure dans le développement graduel du texte continu en Egypte. La partie spécifique de l'inscription qui concerne la description du domaine funéraire de Metjen (*Urk.* I, 4, 10–5, 5) présente, outre des propositions prédicatives non itératives, des marques d'intégration textuelle caractéristiques du texte continu, dont l'anaphore pronominale. Plus généralement, l'inscription est remarquable par son ampleur, bien que la structure générale en demeure globalement additive. Notons enfin un exemple probable d'emploi de l'auxiliaire d'énonciation *iw*: *Urk.* I, 4, 15 *iw zḥ3 im r^c-nzw* 'Il fut fait un écrit à ce sujet conformément aux actes royaux'. L'interprétation classique est ici celle d'un *sdm(w)* passif (e.g. Strudwick 2005, 193; Schweitzer 2005, §448). Alternativement, *zḥ3* pourrait être un substantif, dans une prédication d'existence introduite par *iw* (e.g. Baer, Oriental Institute archives inédites 689; Roccati 1983, 87).

Contrastant avec le cas isolé de Metjen, les autobiographies événementielles de la Ve dynastie constituent le premier véritable ensemble de textes continus. Celles-ci font d'une part largement recours aux marques d'intégration textuelle (dépendance propositionnelle, cohésion référentielle, *etc.*). D'autre part, dans beaucoup d'entre elles, les événements sont présentés selon un développement séquentiel. A la même époque, une étape analogue est franchie en Mésopotamie (comparer e.g. la Stèle aux Vautours du Louvre). Dans des conditions culturelles toutefois très différentes, les premiers textes continus mésopotamiens sont des inscriptions royales, relatant des actes pieux ou guerriers. Le tournant franchi à la Ve dynastie constitue ainsi une étape cruciale dans un processus plus large dont les textes littéraires et sagesses du Moyen Empire seront un lointain avatar (Vernus 2001; Baines 1999a). Les rapports productifs qui existent entre littérature narrative et autobiographie au Moyen Empire, ont récemment été abordés par Allen (2008) qui s'est intéressé aux traits littéraires présent dans l'inscription de Khnoumhotep III à Daschour et par Stauder (2001a) qui a établi l'évocation palimpsestique du genre des biographies dans *Sinouhé*.

1. L'autobiographie: nouveau genre textuel

1.1. Une question de terminologie

Gnirs (1995, 195–206) a établi les bases de l'étude du genre biographique en Egypte Ancienne. Comme cela a déjà été souligné, l'emploi *quasi* systématique de la première personne du singulier dans ces textes dès la VIe (!) dynastie leur a valu d'être qualifiés d'*auto*-biographies. Cette désignation, basée initialement sur une simple caractéristique formelle, a implicitement associé à ces textes les autres traits du genre tel que défini dans la culture occidentale. Trois questions ont ainsi été soulevées: l'identification, ou non, de l'auteur au narrateur du texte (1.1.1.), le texte comme espace d'expression d'aspirations et de vues personnelles (1.1.2.), et enfin, la véricité référentielle des événements relatés (1.1.3.).

1.1.1. L'identification de l'auteur des inscriptions des tombes privées constitue une question complexe. Baines (1999a, 23) a ainsi montré qu'il est probable que le propriétaire n'ait souvent pas été l'auteur de ces textes, et que dans certain cas, cela est tout simplement impossible. Ainsi fait-elle l'inscription de Washptah état de la mort de celui-ci. Ceci démontre de fait que Washptah ne peut en être l'auteur. Il ne faudrait donc pas parler d'autobiographies, mais de biographies. Cette remarque doit toutefois être relativisée. Tout d'abord, à un niveau très général, le genre autobiographique ne se définit pas exclusivement, ni même principalement, en relation à la personne grammaticale. Ainsi Lejeune (1975) inclut-il dans le genre autobiographique des textes écrits à la 3^{sg}, et même à la 2^{sg}. Ces textes ne sont pas présentés comme des Oeuvres de fiction, ce qui les distingue du genre littéraire. La *fictionnalité* a en effet été établie comme élément définitoire du genre littéraire en Égypte par Loprieno (1996, 39–58). De fait, le contexte même de leur inscription, à savoir la tombe du dignitaire mentionné dans le texte, ainsi que la forme qu'adoptent un grand nombre de ces textes, cautionnent leur contenu. Cette caractéristique, ajoutée au fait qu'il s'agit toujours de récits rétrospectifs, implique que ces textes correspondent à ce que l'on définit généralement comme genre autobiographique.

Enfin la notion même d'«auteur» n'émerge que progressivement dans la culture égyptienne, et n'est pleinement individualisée qu'à l'époque ramesside: e.g. fragment Daressy et pap. Chester Beatty IV (cf. Moers 2009; Dorn 2009). Le contexte même de l'inscription, à savoir la tombe privée, place le texte au milieu des représentations du dignitaire. Le propriétaire de la tombe est ainsi présenté directement comme performateur du discours à la première personne du singulier, et, en ce sens, comme son 'auteur'. Ainsi Assmann (1991, 175) fait un parallèle entre le propriétaire de la tombe de l'Ancien Empire et l'auteur des textes littéraires: *'So ergibt sich die strukturelle Analogie zwischen dem Grabherrn als Sprecher seiner Grabinschrift und dem Autor als Sprecher seiner Unterweisung: beide appellieren an das kollektive Gedächtnis, das ihre Worte bewahren und ihren Namen lebendig erhalten soll'*.

1.1.2. Il a été suggéré que le genre nouveau des autobiographies constituerait un premier espace d'expression de réalisations ou d'aspirations personnelles pour la très haute élite de l'Ancien Empire. Ainsi, Kloth (2002, 229) identifie-t-elle une individualisation progressive du propriétaire de la tombe dans ce qu'elle désigne, au sein des autobiographies événementielles d'Assmann, comme biographie de carrière (*Laufbahnbiographie*). Dès la fin de la Ve dynastie, le dignitaire y apparaît comme individu subissant un développement dans le temps. Cette individualisation progressive serait, toujours selon elle, soulignée formellement par l'adoption de la première personne du singulier à la fin de la Ve dynastie. Cette analyse est problématique. D'une

part, le fait formel de l'adoption progressive de la première personne du singulier n'implique pas que le référent auquel elle renvoie – ici le propriétaire de la tombe – soit agentif, encore moins qu'il soit à l'initiative de ses actes (*infra*, 2.2.). D'autre part, une analyse du contenu de ces inscriptions montre que loin d'être l'espace du développement de l'individu et de la singularité, ces inscriptions visent au contraire 'à dissoudre l'individuel dans le stéréotype en ramenant chaque action à une norme codifiée (...) la singularité (...) réside non dans la déviation par rapport aux stéréotypes, mais, au contraire dans l'adhésion plus étroite que la moyenne des hommes à ces stéréotypes' (Vernus 1978, 118). Le lieu même de ses inscriptions, la tombe, est d'ailleurs un espace privilégié d'expression de l'intégration du dignitaire dans l'idéologie culturelle pharaonique, ultérieurement manifeste tant au niveau de la décoration que de l'architecture, toutes deux adoptant un style extrêmement normé. Le fait que les biographies événementielles, contrairement aux biographies idéales, recourent peu à un répertoire phraséologique préétabli et limité, dépend du genre même, et ne doit pas suggérer une impression de liberté ou d'expression individuelle. Il est en particulier une phrase récurrente dans de nombreuses biographies événementielles qui résume ce fragile équilibre d'expression de la singularité dans la conformité: *[n-z]p [ir.t(i) mrtt] r-gs nzw n rmt nb* 'Jamais chose semblable n'avait été faite auprès du roi pour quiconque'; Senedjemib, A1, 11. (*Sim. e.g. n-zp ir.t(i) n z nb* 'Jamais cela n'avait-il été fait pour quiconque', Hetepherentah, *Urk.* I, 231, 15). Il est remarquable que la singularité du propriétaire de la tombe soit précisément soulignée par une formule empruntée à un répertoire phraséologique, référant de surcroît, dans le passage cité, la présence du roi comme caution. En accord avec les règles qui régissent la société égyptienne de l'Ancien Empire, le propriétaire de la tombe exprime donc sa singularité dans l'exceptionnalité de sa conformité.

1.1.3. Le genre autobiographique, tel que défini dans la culture occidentale, a enfin comme caractéristique de revendiquer la véracité de son contenu. Celui-ci peut procéder pour part de l'emploi de la première personne du singulier, qui prend le lecteur à témoin, parfois sous la forme d'une interpellation. Il s'agit de ce que Lejeune (1975) définit comme *Pacte autobiographique*. Dans le cas égyptien Coulon préfère la notion de *pacte référentiel*. Dans ce dernier cas, l'auteur s'engage à dire la vérité et à se soumettre à une vérification. L'emploi de la première personne n'est donc pas seule garante de la véracité du texte. A l'Ancien Empire, la participation royale apporte ainsi une caution au contenu de l'inscription (cf. Coulon 1997, en particulier 118–20). Dans le cas des inscriptions égyptiennes ici considérées, certains artifices de présentation formelle ou physiques viennent ultérieurement soutenir cette revendication de véracité: certains textes son:

Les autobiographies événementielles de la Ve dynastie 751

des copies de décrets royaux, adoptent la disposition formelle de ceux-ci, ou constituent des lettres royale (2.1.1.).

Or, il semblerait que dans certains cas, il n'y ait pas toujours adéquation du discours avec la réalité référentielle, telle qu'archéologiquement documentée. Cette contradiction apparente a conduit certains à des interprétations alternatives du texte, visant à réconcilier celui-ci avec les données archéologiques.¹ Il est toutefois possible que l'erreur réside dans la manière même dont on a considéré cette vérité référentielle. Ainsi, le texte de Niankhsekhmet comporte-il le commentaire métalinguistique suivant sur le discours du roi: *sk sw rh hn^c smsw r-dr f ir is pry ht nb m r3 n hm.f hpr hr-^c.w* 'Car il (Niankhsekhmet) savait, ainsi que toute la Cour, que si quoi que ce soit sortait de la bouche de sa Majesté, cela advenait immédiatement' (*Urk. I*, 39, 12-4). Il n'est clairement pas question ici de *vérité* telle que définit dans la tradition philosophique occidentale classique, comme adéquation nécessaire entre la chose et la pensée (*adequatio rei et intellectus*). Dans les tombes de l'Ancien Empire, cette vérité peut au contraire être d'ordre performatif. Les deux stèles mentionnées par l'inscription de Niankhsekhmet existent *parce que* le roi l'a décrété ainsi et que l'inscription qui relate cela a été exécutée sous contrôle royal.

1.1.4. Les inscriptions de la Ve et de la VIe dynastie ne correspondent pas à ce que l'on associe immédiatement au genre biographique. En général, il est difficile d'utiliser des désignations de genres qui ont été primordialement définies pour des cultures éloignées temporellement et géographiquement). Ces textes ne sont en effet pas des relations de la vie des propriétaires de tombes, et constituent encore moins un espace d'expression de l'individu. Par ailleurs, l'emploi de la première personne du singulier caractéristique de ces textes, surtout à la VIe dynastie, relève bien plus d'une convention de forme (*cf.* 2.1.3), que d'une référence à l'auteur du texte qui l'identifierait au narrateur.

La revendication de vérité semble en revanche bien être une caractéristique de ces textes, même si cette véracité n'implique pas nécessairement une adéquation avec la réalité référentielle.² Enfin, ces textes sont des récits rétrospectifs correspondant en cela aux caractéristiques du genre.

¹ Pour Débèheni et les problèmes posés par la non concordance entre les dimensions de la tombe indiquées dans le texte et les données archéologiques, *cf.* Baines 1996. Pour une position contraire et un résumé de l'ensemble des propositions tentant de réconcilier les deux éléments, *cf.* Alexinian 2003. Pour une traduction différente, proposant que les dimensions indiquées dans le texte se réfèrent non à la tombe de Débèheni, mais à celle de ses parents, *cf.* Müller 2006. Pour Niankhsekhmet (mention de deux stèles fausses-porte dans le texte alors que la tombe ne comporte un emplacement que pour une seule stèle), *cf.* Baines 1996, 136-8.

² Ici la notion de vérité référentielle telle que définit dans le cadre du *pacte référentiel* de Lejeune 1975 doit être distinguée de celle de la réalité empirique telle qu'établie par les fouilles archéologiques.

Une désignation forgée pour des productions issues de la culture occidentale, telle que celle de biographie, ne peut être employée que conventionnellement dans le cas de l'Égypte pharaonique. Ceci étant acquis, la désignation d'*autobiographies* est plus souhaitable que celle de *biographies* en ce qu'elle insiste sur la caractéristique formelle la plus singulière de ces inscriptions, à savoir l'emploi presque systématique de la première personne du singulier dès la VIe dynastie. Il s'agit d'ailleurs d'une des caractéristiques majeures qui distingue ces textes des inscriptions à caractère biographiques relevées par Baud 2005 à la IIIe et à la IVe dynastie.

(...)

3. Le roi et le propriétaire dans les inscriptions

La présence du dignitaire et du roi dans d'une même inscription, dont la fonction est avant tout de mettre en valeur le dignitaire, est complexe à gérer. Il s'agit pour le dignitaire de conserver une place centrale au sein de son inscription malgré la présence, nécessairement écrasante, de la figure royale.

Beaucoup de ces textes font état d'un *contact* entre deux sphères traditionnellement séparées: sacrée/royale et profane (*cf.* Loprieno 2001, chap. 1). Bien que les biographies événementielles ne recourent pas à un répertoire phraséologique, l'expression des situations de contact entre ces deux sphères est soumise à des règles extrêmement strictes, et l'auteur ne dispose que de peu de liberté au sein de celles-ci. Dans certains cas il est

même précisé que l'inscription a été exécutée sur ordre royal,⁸ par exemple dans Werra: *wđ hm.f wd.t(i) [m zh] hr iz.f nt(y) m hrt-ntr* 'Sa Majesté ordonna qu'on place (cela) par écrit sur sa tombe qui se trouve dans la nécropole' (*Urk.* I, 232, 13, cf. aussi Niankhsekhmet, Senedjemib). Dans d'autres, le roi surveille en personne l'inscription: *ir.t(i) k3t im.sn r-gs hm.f ds.f (...)* 'Le travail les concernant fut fait en présence de sa Majesté elle-même (...)' (Niankhsekhmet, Saqqarah Ve dyn. (*Urk.* I, 38, 16)). Ces textes ne constituent donc pas des compositions libres relevant d'une sphère textuelle privée. Leur contenu semblent en effet largement contrôlé, si ce n'est prescrit et archétypal. Il est ainsi possible de suivre l'évolution des termes qui régissent la relation entre le dignitaire et le roi au cours de l'Ancien Empire.

4. Considérations finales

La Ve dynastie marque un tournant dans le développement de la textualité en Egypte ancienne avec l'apparition d'un nouveau type d'inscriptions dans les tombes privées. La désignation d'autobiographie, conventionnellement adoptée pour ces textes, insiste sur certaines de leurs singularités formelles, à savoir le caractère rétrospectif des récits, et l'emploi quasi-systématique de la première personne du singulier dès la VIe dynastie. Le recours à la première personne du singulier, la présence royale, l'éventuel métadiscours plaçant le lecteur en position de témoin, ainsi que le contexte funéraire, fonctionnent comme caution de vérité.

Le recours à la première personne du singulier en référence au propriétaire n'émerge que très progressivement au cours de la Ve dynastie, d'abord exclusivement confiné à des situations non-agentives. De même dans les inscriptions de la VIe dynastie, le dignitaire, agentif, n'est qu'exceptionnellement à l'initiative de ses propres actions, qui interviennent presque toujours en réponse à un ordre royal. Ce n'est qu'à la première Période Intermédiaire, avec la chute du pouvoir central, que l'on verra se constituer les prémisses d'une sphère textuelle privée, faisant place à des initiatives personnelles. Celle-ci constituera le terreau à partir duquel émergeront les nouveaux genres textuels du Moyen Empire, sagesses et textes littéraires.

Parmi les inscriptions de la Ve dynastie, les autobiographies événementielles sont remarquables en ce qu'elles constituent le premier ensemble de textes continus qui ait survécu en Egypte. Cette caractéristique formelle doit être mise en perspective avec le contenu des textes en question. Bien que très hétérogènes au premier abord, ceux-ci sont toujours centrés autour d'un contact, direct ou non, entre le dignitaire et le roi, à travers un événement singulier.